

## Conditions générales de vente & de livraison

### 1. Validité

Les présentes conditions générales de vente et de livraison (CGV) s'appliquent à toutes les ventes conclues par Commerce de fer fribourgeois SA. Par ordre d'importance s'appliquent à ces ventes les normes contenues dans :

- le document contractuel signé
- les présentes CGV
- le droit suisse des obligations.

### 2. Offres

Les offres de Commerce de fer fribourgeois SA s'entendent sans engagement jusqu'à la réception par Commerce de fer fribourgeois SA de la confirmation de commande signée par le client. Une offre non encore formellement acceptée par le client demeure valable sous réserve d'une modification des prix.

### 3. Produits, dimensions, qualité

En l'absence de convention particulière, les produits vendus sont livrés dans leur qualité commerciale courante et selon les tolérances d'usine portant sur les dimensions, le poids, la qualité etc. Les aciers d'armatures sont transformés selon la norme SIA 118 (version en vigueur à la date de conclusion du contrat de vente).

### 4. Armatures

Quantités: Les quantités commandées en exécution d'un contrat doivent être prises en totalité par l'acheteur au prix convenu, avec une tolérance maximale de moins 5%. Au-delà de ce pourcentage, la quantité non livrée sera néanmoins facturée au client, cela aux conditions fixées dans le contrat.

Façonnages spéciaux: Les façonnages spéciaux sont facturés en fonction du temps de travail effectué, mais au minimum en application de la majoration de façonnage «S».

Tous les aciers d'armatures utilisés par Commerce de fer fribourgeois SA figurent au registre des aciers d'armatures de la SIA. Nos ateliers sont certifiés par l'EMPA.

### 5. Détermination du poids

L'évaluation du poids se fonde sur les poids théoriques indiqués dans les listes de prix, respectivement déterminés par la pesée.

### 6. Livraison

Délai de livraison: sauf accord contraire préalablement convenu par écrit avec le client, les délais de livraison mentionnés dans une confirmation de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif. Par conséquent, d'éventuels retards de livraison ne peuvent en aucun cas donner lieu ou à l'annulation de la commande ou au paiement de dommages-intérêts.

Livraison par camion: les livraisons sont effectuées par camion standard, aussi loin que l'état de la route le permet sans procéder à un déchargement.

Le déchargement est facturé forfaitairement selon le tarif en vigueur au jour de la conclusion du contrat, par mouvement de grue. Les suppléments pour transports spéciaux selon devis préalablement approuvés par le client sont facturés séparément. S'il dépasse 30 minutes, le temps d'attente de Commerce de fer fribourgeois SA avant déchargement sur le chantier est facturé sur la base du Tarif des transports figurant sur le site de notre société ([www.cdff.ch](http://www.cdff.ch)) La participation à la taxe poids lourd n'est pas comprise dans le prix de la livraison, mais facturée séparément selon le tarif en vigueur au jour de la livraison.

### 7. Profits et risques

Les profits et risques passent au client lors de la livraison du matériel sur le chantier. Une fois la livraison effectuée, le client supporte tous les risques auxquels est exposée la marchandise livrée, notamment ceux liés au vol, aux dégâts en tout genre (eau, feu, neige etc.). Si la livraison du matériel ne peut s'opérer le jour prévu pour des raisons imputables au client, les profits et risques passent au client au moment où ce dernier se trouve en demeure d'accepter la livraison. Après la mise en demeure, Commerce de fer fribourgeois SA est endroit d'entreposer le matériel à sa convenance aux frais du client.

### 8. Enlèvement au dépôt

Aucune bonification supplémentaire ne sera accordée en cas d'enlèvement de marchandise à nos dépôts.

## Conditions générales de vente & de livraison

### 9. Prix

Les prix sont modifiables en tout temps et sans préavis au gré notamment des conditions du marché et des taux de change jusqu'au jour de la conclusion du contrat. La TVA n'est pas comprise dans les offres et donne lieu à un poste de facturation distinct. Les majorations de prix pratiquées par les fournisseurs de Commerce de fer fribourgeois SA sont répercutées sur le client. Pour les livraisons se rapportant à une commande dont le prix global est inférieur à CHF 200.-, des frais s'élevant à CHF 50.- au minimum seront facturés en sus. En cas de vente à l'emporter d'une valeur inférieure à 100.-, des frais administratifs à hauteur de CHF 15.- seront facturés en sus.

### 10. Paiement/Retard

Les factures sont payables à 30 jours nets sans escompte. Les déductions injustifiées sont portées en compte et restent dues. A l'échéance du délai de paiement s'ajoutera au montant en capital dû l'intérêt légal à 5% sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. Les paiements par carte de débit (Maestro, Post) ou par carte de crédit (Mastercard, Visa) sont acceptés à partir d'un montant de CHF 100.-.

### 11. Réserve de propriété

Les choses mobilières vendues et livrées au client, notamment les machines de chantier, restent la propriété de Commerce de fer fribourgeois SA jusqu'à leur complet paiement, intérêts moratoires éventuels inclus. Dans toute la mesure possible, l'acheteur est tenu de prêter son concours aux mesures assurant la protection de la propriété du fournisseur.

### 12. Réclamations/Garantie

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit **dans un délai de 5 jours ouvrables** à compter de la livraison de la marchandise. Passé ce délai, elles ne seront acceptées qu'en cas de défauts cachés pour autant toutefois que l'avis en ait été donné à Commerce de fer fribourgeois SA **immédiatement** à compter de leur découverte. Si le matériel livré est reconnu défectueux, Commerce de fer fribourgeois SA procède à son remplacement sans droit aucun à des dommages-intérêts ou à un autre type de dédommagement.

La garantie des produits fournis à Commerce de fer fribourgeois SA par ses propres fournisseurs (fabricants) est assurée par ceux-ci ou leur représentant en Suisse. En pareil cas, les conditions de garantie sont celles prévues par les fabricants. En cas d'usage jugé abusif ou anormal d'une marchandise, la garantie prend automatiquement fin.

Commandes spéciales: en cas de commandes spéciales, Commerce de fer fribourgeois SA peut exiger que la commande porte sur des quantités minimales. Les frais de port/livraison sont à la charge du client. Les articles non tenus en stock et commandés spécialement pour le client ne sont ni repris, ni échangés. En outre, un acompte de 50% est encaissé à la commande.

### 13. Vente au détail d'articles de visserie

Toutes les ventes au détail d'article de visserie seront majorées de CHF 4.- au minimum.

### 14. Réparations

Les frais d'envoi de la marchandise chez le fabricant pour réparation et ceux relatifs à l'établissement d'un devis sont à la charge du client.

### 15. Retour de marchandise

Seule la marchandise, à l'état de neuf, non transformée et dans son emballage d'origine, pourra être retournée à Commerce de fer fribourgeois SA après accord préalable et sur présentation du bulletin de livraison ou de la quittance de caisse. Les retours seront crédités au client avec une retenue de 30% sur le prix d'achat de la marchandise retournée. Le montant revenant au client sera crédité sur son compte auprès de Commerce de fer fribourgeois SA ou remboursé en espèces s'il est inférieur à CHF 20.-. S'il est supérieur au montant précité, Commerce de fer fribourgeois SA remettra au client un bon d'achat d'une pareille valeur. Les retours ayant pour objet des bouteilles de gaz techniques ou de propane ne sont acceptés que si elles sont munies d'un bouchon en parfait état.

### 16. Modifications

Commerce de fer fribourgeois SA peut modifier en tout temps les présentes CGV. S'applique le texte des CGV figurant sur le site Internet de Commerce de fer fribourgeois SA ([www.cdff.ch](http://www.cdff.ch)) au jour de la livraison.

### 17. For

Tout litige entre un client et Commerce de fer fribourgeois SA sera tranché par les tribunaux ordinaires compétents au siège de cette dernière à Fribourg.

Validité: Dès avril 2021s